

## AGROALIMENTAIRE : le Conseil d'Etat valide les ingrédients de MicroNutris à base d'insectes

Le conseil d'Etat a rendu le 15 février un avis favorable à la société [EAP GROUP](http://www.eap-group.com) / **T** : 05.61.24.43.57 (siège social à Toulouse/Haute-Garonne, 9 salariés), en annulant l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Toulouse et en suspendant l'arrêté préfectoral interdisant la mise sur le marché de ses produits alimentaires à base d'insectes (grillons et vers de farine) destinés à la consommation humaine sous la marque Micronutris. Le préfet avait suspendu leur commercialisation, au motif que le règlement européen en la matière n'était pas arrêté. L'Etat devra en outre verser 3 000 euros à EAP Group. Micronutris produit environ 1 tonne d'insectes par mois en Haute-Garonne.  
[www.eap-group.com](http://www.eap-group.com) [www.micronutris.com/fr](http://www.micronutris.com/fr)